

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Une nouvelle piste cyclable pour relier Bretteville-sur-Odon à Carpiquet

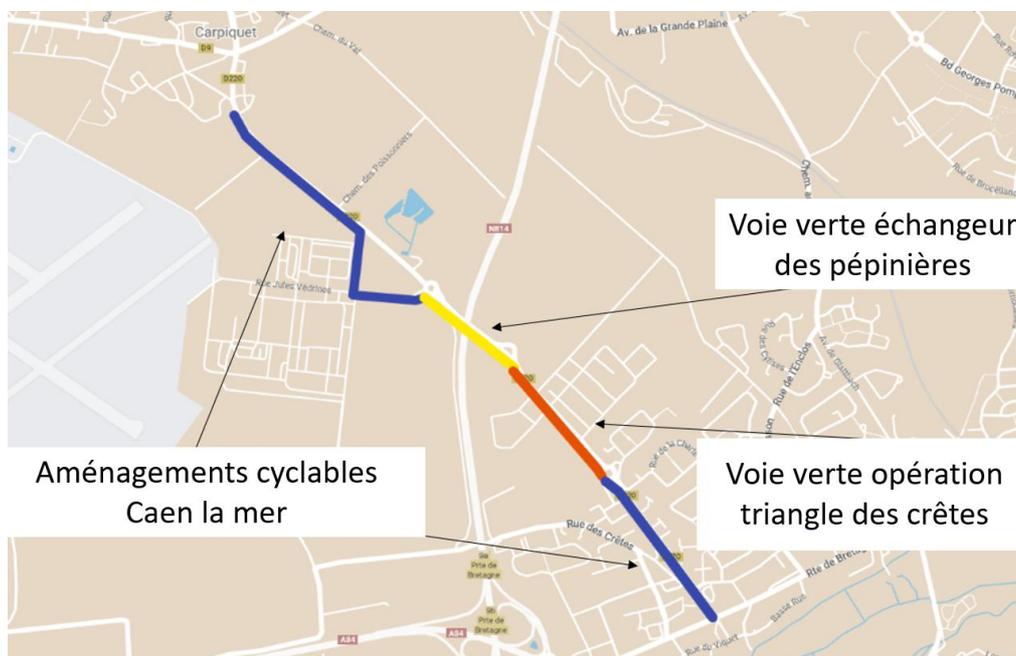
Il est désormais possible de relier le cœur de bourg de Carpiquet à la route de Bretagne à Bretteville-sur-Odon, en circulant sur des aménagements cyclables sécurisés sur une distance de 2,7 km.

FACILITER LES DÉPLACEMENTS CYCLABLES DANS LES TRAJETS DU QUOTIDIEN

Caen la mer a réalisé différents aménagements cyclables qui viennent compléter ceux réalisés par l'Etat, au niveau de l'échangeur des Pépinières (trait jaune), et par l'aménageur de l'opération d'urbanisme du Triangle des crêtes (trait rouge).

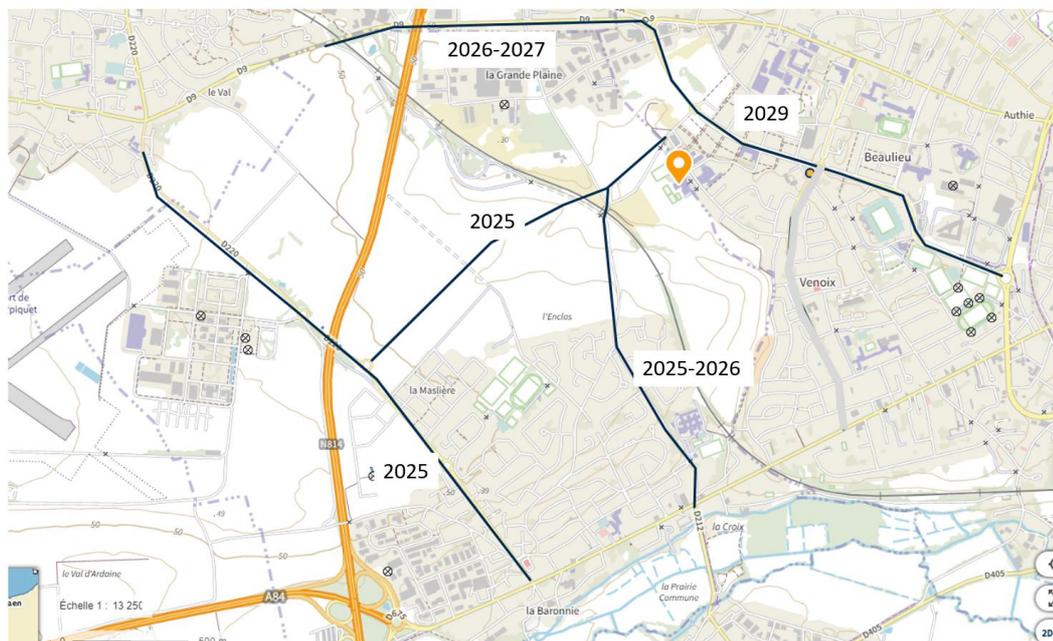
Dans le cadre de ce projet, plusieurs aménagements ont été créés :

- Une voie verte entre le cœur de bourg de Carpiquet et la zone d'activités Koenig de 1,1 km ;
- Une piste cyclable sur le nord de l'avenue de Woodbury sur 500 mètres ;
- Des bandes cyclables entre la route de Bretagne et la rue du Général Leclerc sur la partie sud de l'avenue de Woodbury sur 120 mètres.



Cette nouvelle liaison cyclable facilitera les déplacements entre les deux communes et la zone d'activités Koenig. Elle permettra également des liaisons sécurisées vers le terminus de la future ligne de tramway « Pompidou », actuellement en projet, par sa connexion aux aménagements cyclables du boulevard des pépinières. Il est à noter qu'un vélopark sera installé au sein du parking relais présent à proximité de la station Pompidou.

La réalisation de cette nouvelle liaison s'insère dans le schéma cyclable communautaire qui prévoit plusieurs aménagements cyclables, dans le secteur, comme le montre la carte ci-dessous :

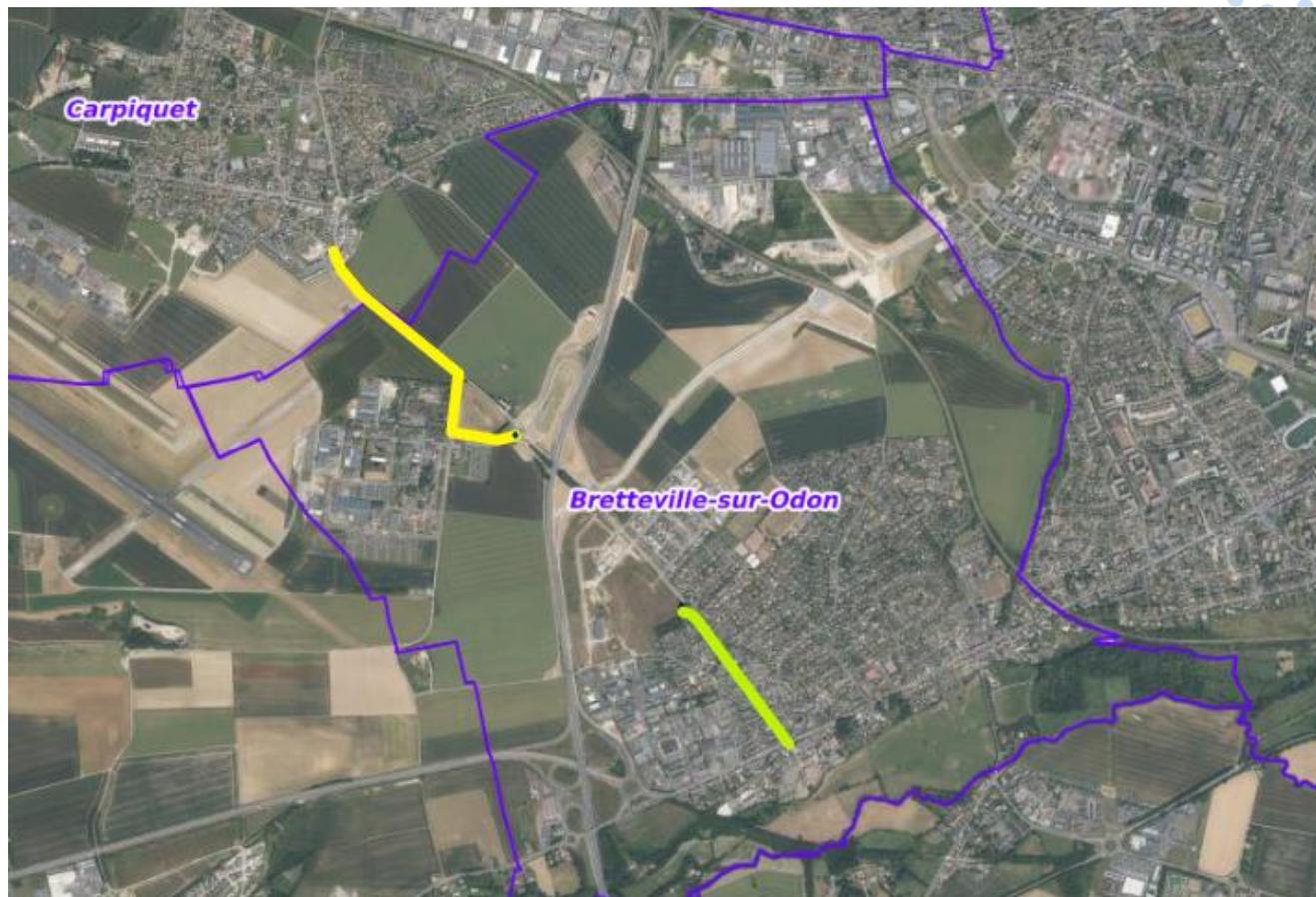


Elle fait partie du grand périph' vélo, en cours de mise en place sur le territoire. Il reliera dans sa partie Ouest les communes de la première couronne : Louvigny, Bretteville-sur-Odon, Carpiquet, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe et Authie.

SÉCURISER LA PRATIQUE DU VÉLO ET RENFORCER LE MAILLAGE CYCLABLE EXISTANT

Cet aménagement cyclable s'inscrit dans la logique du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et du futur PLUi-HM qui vise à développer l'usage du vélo sur le territoire de Caen la mer et plus largement, sur l'ensemble du département du Calvados.

Ce projet s'intègre également dans la philosophie du Schéma cyclable communautaire, en vigueur depuis 2019, puisqu'il participe à la **sécurisation de la pratique du vélo, en offrant une alternative à un axe routier**, où la vitesse de circulation et le trafic automobile sont importants. Aussi, le choix a été fait d'aménager, en priorité, des axes où la circulation est supérieure à 3000 véhicules par jour, avec des limitations de vitesse supérieures ou égales à 50 km/heure.



Aménagement cyclable réalisé 

En complément des aménagements cyclables, ces deux communes bénéficient également du nouveau service vélolib puisqu'elles disposent chacune d'une station.

LE FINANCEMENT

- Coût : 663 400 € HT.
- Financier :
 - Etat (40%) dans le cadre du Fonds vert ;
 - Département du Calvados (40%) dans le cadre du contrat de territoire ;
 - Communauté urbaine Caen la mer (20%).